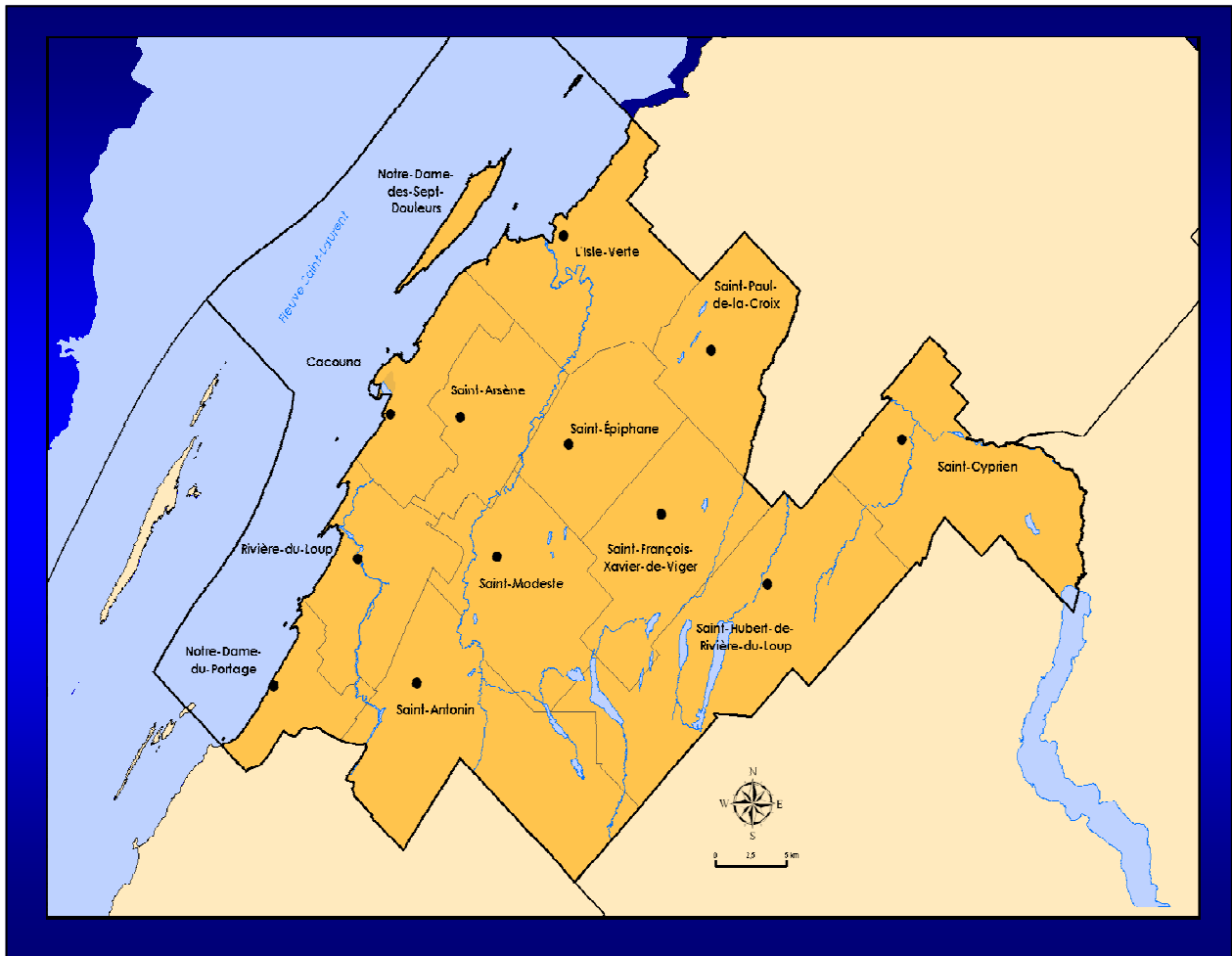


PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT



Plan de travail 2009 - 2014

MRC de Rivière-du-Loup



Document adopté par le conseil de la MRC le 20 mai 2010

LE CONSEIL DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Michel Lagacé	Préfet et maire de Saint-Cyprien
Ghislaine Daris	Mairesse de Cacouna
Serge Forest	Maire de L'Isle-Verte
Gilbert Delage	Maire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Louis Vadeboncoeur	Maire de Notre-Dame-du-Portage
Réal Thibault	Maire de Saint-Antonin
André Roy	Maire de Saint-Arsène
Jean-Pierre Gratton	Maire de Saint-Épiphane
Yvon Caron	Maire de Saint-François-Xavier-de-Viger
Napoléon Lévesque	Maire de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Louis-Marie Bastille	Maire de Saint-Modeste
Philippe Dionne	Maire de Saint-Paul-de-la-Croix

CONCEPTION ET RÉDACTION

Marie-Josée Huot	Directrice générale, Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup
------------------	--

COLLABORATEURS

Michel Lagacé	Préfet et représentant du conseil de la MRC
Philippe Dionne	Maire de Saint-Paul-de-la-Croix et représentant du conseil de la MRC
Claire Bilocq	Représentante du CLSC Rivières-et-Marées
Martine Dionne	Directrice générale du CLE
Gilles Goulet	Directeur général de la SADC
Marie-Ève Pelletier	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Nancy Robichaud	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Plan de diversification et de développement MRC de Rivière-du-Loup

1.	Contexte	1
2.	Portrait.....	1
2.1	Territoire primaire : Saint-Paul-de-la-Croix.....	1
2.2	Territoire secondaire : Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Épiphanie	2
2.3	Territoire régional : MRC de Rivière-du-Loup	2
3.	La démarche privilégiée visant à mobiliser les élus et les intervenants de la MRC	5
3.1	PALÉE 2009-2012 et ses enjeux	6
3.2	Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé.....	8
3.3	Plan de travail du pacte rural 2007-2014	9
3.4	Politique familiale St-Paul-de-la-Croix	9
3.5	Plan d'action St-Paul-de-la-Croix	10
3.6	Plan d'action St-François-Xavier-de-Viger.....	10
3.7	Plan d'action local 2009-2010 d'Emploi-Québec.....	11
3.8	Analyse de la dynamique commerciale	11
3.9	Créneaux d'excellence d'ACCORD.....	12
3.10	La démarche spécifique reliée au plan de diversification	13
4.	La structure organisationnelle supportant la mise en œuvre du contrat	13
4.1	Mandat et composition du comité.....	13
4.2	Le territoire d'intervention	14
5.	Identification et participation des différents partenaires.....	14
5.1	MRC.....	14
5.2	CLD.....	15
5.3	Autres partenaires ciblés dans la mise en oeuvre	15
6.	Les champs d'interventions prioritaires retenus	15
7.	Politiques d'investissement	17
7.1	Fonds de soutien aux territoires en difficulté.....	18
7.1.1	Mécanisme d'approbation	18
7.1.2	Disponibilité des sommes pour le territoire de la MRC de RDL.....	18
7.1.3	Objectif de la mesure	18
7.1.4	Territoire d'application.....	19
7.1.5	Critères d'admissibilité.....	19
7.1.6	Clientèles admissibles.....	19
7.1.7	Dépenses admissibles.....	20
7.1.8	Nature de l'aide financière	20
7.1.9	Modalités de versement de l'aide financière	20

7.2	Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles	20
7.2.1	Mécanisme d'approbation	20
7.2.2	Disponibilité des sommes	21
7.2.3	Objectif de la mesure	21
7.2.4	Territoire d'application.....	21
7.2.5	Critères d'admissibilité.....	22
7.2.6	Clientèles admissibles.....	22
7.2.7	Secteurs d'activités économiques admissibles et à privilégier	22
7.2.8	Types de projets admissibles	22
7.2.9	Dépenses admissibles.....	23
7.2.10	Nature de l'aide financière	24

1. CONTEXTE

La municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix a été reconnue admissible, en 2008, de par son indice de développement négatif, au Fonds de soutien aux territoires en difficulté et, par le fait même, au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles.

La MRC de Rivière-du-Loup signait, le 19 janvier 2010, avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un contrat de diversification et de développement. La mise en œuvre de ce contrat vise à diversifier l'économie et favoriser le développement du territoire en difficulté. Un comité de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup a été créé. Il a pour responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.

Quoique le contrat de diversification et de développement s'applique pour l'ensemble de la MRC, il a été résolu par le conseil de la MRC que les paramètres d'affectation des sommes provenant du FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ soient les suivants :

- 50 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, appelée « territoire primaire » dans le présent document.
- 25 % des sommes doivent être réparties entre les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Épiphanie, appelées « territoire secondaire » dans le présent document, pour des initiatives ou projets et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement comme n'ayant pas d'incidence négative sur la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix.
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou des projets à caractère régional (MRC), appelé « territoire régional » dans le présent document, et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement, comme ayant des incidences positives pour les municipalités dévitalisées.

Le conseil de la MRC a défini également le même territoire d'application pour le FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES.

2. PORTRAIT

2.1 Territoire primaire - Saint-Paul-de-la-Croix

Bien qu'ayant un bilan démographique négatif, Saint-Paul-de-la-Croix a réussi, entre 2001 et 2006, à freiner quelque peu la décroissance. Quelques facteurs se distinguent par une évolution positive : la scolarisation, le taux d'emploi et le taux d'activité, les faibles revenus et le revenu provenant de transferts gouvernementaux.

Malgré tout, selon le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'indice de développement de Saint-Paul-de-la-Croix connaît un recul, faisant ainsi partie des 152 municipalités considérées par le Ministère comme étant dévitalisées en 2006, avec un indice de - 6,58 comparativement à - 4,21 en 2001.

Saint-Paul-de-la-Croix fait face à de grands défis comme municipalité de 3^e couronne dans le cadre géographique de la MRC. Pensons juste au maintien des services de base, au renforcement de son économie locale, à l'attraction de nouveaux arrivants et à la rétention de ses citoyens.

Un profil de Saint-Paul-de-la-Croix est disponible.

2.2 Territoire secondaire – Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Épiphanie

Ces deux communautés ont été définies comme territoire secondaire puisqu'elles sont à proximité de Saint-Paul-de-la-Croix et qu'elles ont plusieurs facteurs en commun :

- Décroissance de leur population.
- Vieillesse de leur population.
- Aucune nouvelle construction résidentielle ne s'est effectuée à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger entre 1996 et 2006.
- Dans la composition du revenu total des ménages, une baisse du pourcentage des transferts gouvernementaux est à signaler pour les trois municipalités.
- Les effectifs scolaires des trois municipalités sont en baisse.
- Les indicateurs du marché du travail (taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage) des résidents des trois municipalités ont progressé.
- Ce sont ces trois municipalités qui génèrent le moins d'emplois dans l'ensemble des municipalités de la MRC.

2.3 Territoire régional : MRC de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup regroupe 13 municipalités. Il y a douze réalités rurales ceinturant un centre urbain qui regroupe 56 % de la population de la MRC. Le territoire de la MRC dénombre 33 305 citoyens et couvre une superficie de 1 267 km².

Située dans la partie ouest de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, la MRC de Rivière-du-Loup occupe une position géographique privilégiée. Elle est le point de rencontre des principales routes de l'Est du Canada, localisée à mi-chemin entre Montréal et Gaspé, à proximité du Nouveau-Brunswick, de l'état du Maine et, sur la rive nord du fleuve, de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Au carrefour des axes de communication, cette situation exceptionnelle lui confère des

atouts évidents, notamment sur le plan touristique, du transport et des échanges commerciaux.

Dynamique et à fort potentiel, la MRC de Rivière-du-Loup est l'un des rares territoires bas-laurentiens dont la population a augmenté en 2006. Par contre, la situation diffère dans la MRC selon la municipalité visée, puisque cinq municipalités sur treize subissaient une baisse de leur population en 2006. À quelques exceptions près, ce sont les municipalités en périphérie du centre urbain qui ont connu une augmentation.

Municipalités	Population
Cacouna	1 853
L'Isle-Verte	1 464
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	62
Notre-Dame-du-Portage	1 262
Rivière-du-Loup	18 586
Saint-Antonin	3 780
Saint-Arsène	1 151
Saint-Cyprien	1 262
Saint-Épiphane	874
Saint-François-Xavier-de-Viger	277
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 422
Saint-Modeste	942
Saint-Paul-de-la-Croix	370

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Par ailleurs, la dernière quinquennale a permis à la MRC de Rivière-du-Loup d'obtenir des gains sur l'ensemble des indicateurs socioéconomiques suivants :

Catégories	2006
Variation de la population (%)	4,6 %
% n'ayant pas obtenu de diplôme de niveau secondaire	26,0 %
Rapport emploi/population (%)	59,9 %
Revenu moyen des ménages avant impôt	50 948 \$
Revenu moyen d'emploi des travailleurs de 25-64 ans	34 038 \$
% moyen du revenu provenant de transferts gouvernementaux	15,3 %
Fréquence moyenne des unités à faible revenu (%)	10,1 %

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Selon le recensement de 2006, la MRC offre quelque 16 500 emplois, soit approximativement 20,3 % de l'emploi régional. Elle est importatrice nette de main-d'œuvre. Depuis 2001, le nombre total d'emplois occupés a progressé de ± 17 %, passant de 14 000 à 16 500. Le nombre total d'entreprises demeure relativement stable avec 1 800 établissements.

Sa structure économique est diversifiée : un secteur industriel fort, des ressources naturelles importantes et des services pour la population qui sont comparables à ceux des grands centres. La MRC de Rivière-du-Loup est dotée d'infrastructures, lui permettant d'appuyer son développement, telles le port de mer, l'aéroport, les motels industriels et les télécommunications.

Selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la MRC occupait, en 2006, le 39^e rang sur 103 MRC et territoires pour le développement de son économie et de ses activités économiques, représentant un gain de 17 rangs en cinq ans.

Secteur primaire

Semblable à la moyenne bas-laurentienne, le secteur primaire de la MRC compte 8,7 % de l'emploi. Spécifiquement sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, l'industrie forestière joue un rôle important. On y retrouve, dans le domaine de l'exploitation forestière ou encore sur le plan des activités de soutien à la foresterie, une dizaine d'entreprises. Une pépinière gouvernementale emploie jusqu'à 400 personnes en période de pointe. De plus, dans le secteur de la transformation, plusieurs entreprises y œuvrent : scieries, usine de papier, maisons usinées, portes et fenêtres, armoires de cuisine et meubles de maison.

Quant à l'industrie agroalimentaire, elle est une source importante d'emplois et permet à des milliers de travailleurs et travailleuses de gagner leur vie. Selon le *Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup*¹, on dénombre 282 entreprises agricoles enregistrées en 2007, gérées par 452 propriétaires, dont 108 femmes. L'activité agricole génère plus de 50,8 millions de dollars et crée 1 271 emplois directs.

Secteur secondaire

La MRC de Rivière-du-Loup se positionne comme une des plus industrialisées au Bas-Saint-Laurent. Selon les données du CLD, elle compte, en 2008, 108 entreprises manufacturières² provenant de différents

¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ Rivière-du-Loup), réalisé en 2008.

² À noter que pour le CLD, les entreprises reliées à la tourbe telles que Premier Tech et Les Tourbières Berger se retrouvent dans la catégorie des manufacturiers, puisqu'il est jugé que ces entreprises font majoritairement de la transformation.

secteurs d'activités et fournissant de l'emploi à 3 596 personnes, une augmentation de 941 emplois nets en 8 ans. Axée sur la tourbe et les biotechnologies, les pâtes et papiers, la transformation des métaux, le bois ouvré, le textile, l'habitat/construction, l'environnement, les produits minéraux non métalliques et l'agroalimentaire, la MRC compte des entreprises dans presque tous les groupes industriels, démontrant ainsi la grande diversité de son tissu industriel.

Bien que sur le plan de la transformation, l'activité économique est davantage axée sur les secteurs industriels de deuxième transformation, en bois, métaux et tourbe, la MRC de Rivière-du-Loup est devenue, en 2003, un chef de file dans la transformation du porc par la présence d'entreprises telles que Groupe CNP et Viandes du Breton, fournissant plus de 650 emplois.

Plusieurs entreprises manufacturière du territoire effectuent de la recherche et du développement dans le but d'assurer la pérennité et de favoriser une expansion visant à se démarquer de leurs marchés respectifs. La présence dans la région d'un personnel qualifié, de programmes financiers stimulants et de mesures fiscales généreuses encouragent leurs démarches d'innovation.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est fort présent dans l'économie de la MRC de Rivière-du-Loup. Selon des données d'Emploi-Québec, près de 70 % des emplois se retrouvent dans ce secteur d'activités. Celui-ci regroupe plusieurs domaines différents, comme le commerce de détail et les services, la santé et les services sociaux, l'hébergement et la restauration, etc. En 2008, quelque 1 291 entreprises composent ce secteur, entraînant 12 665 emplois.

Particulièrement, le secteur commercial occupe une place prépondérante dans l'économie. Sur le territoire, on retrouve près de 700 établissements, soit des grossistes, des commerces de détail, des entreprises de services personnels et domestiques ainsi que les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Le Centre commercial, situé dans la ville de Rivière-du-Loup, regroupe plus d'une centaine de commerçants. La zone d'influence commerciale s'étend à un marché potentiel estimé à ± 95 000 personnes.

3. LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE VISANT À MOBILISER LES ÉLUS ET LES INTERVENANTS DE LA MRC

Le présent plan de diversification se fonde notamment sur les démarches de concertation et de mobilisation qui ont mené aux orientations élaborées dans le cadre du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2009-2012, également sur le projet de Schéma d'aménagement du territoire et le plan de travail du pacte rural 2007-2014. D'autres analyses et plans d'action ont également été utilisés tels

que le Plan d'action local d'Emploi-Québec et l'analyse de la dynamique commerciale de la MRC de Rivière-du-Loup réalisée par la SADC.

3.1 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2009-2012 et ses enjeux

Plusieurs démarches de mobilisation et de concertation ont eu lieu lors des dix dernières années : 7 Rendez-vous socioéconomiques réunissant plus d'une centaine d'acteurs du développement à chacune des fois, et la production de 4 PALÉE.

Le quatrième Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) constitue le reflet de l'évaluation de la dernière planification, des pistes de réflexions recueillies lors du Rendez-vous socioéconomique de la MRC de Rivière-du-Loup à l'hiver 2009 et du fruit du travail d'un comité de suivi formé de représentants socioéconomiques de la MRC.

Le PALÉE 2009-2012 s'articule autour de 5 enjeux découpés en 13 objectifs et d'une série de stratégies.

CONSOLIDATION, DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Objectifs

1. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans les secteurs qui permettent la diversification de l'économie.
2. Soutenir la pérennité et l'expansion des entreprises de toute taille.

RENFORCEMENT DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Objectifs

3. Favoriser l'établissement et l'intégration de nouveaux résidents.
4. Améliorer le milieu de vie de la population régionale.
5. Stimuler le dynamisme économique et social de la population régionale.

AMÉLIORATION CONTINUE DE L'IMAGE ET DE LA NOTORIÉTÉ DE LA RÉGION

Objectifs

6. S'engager activement dans un partenariat efficace.
7. Faire connaître la région.

RECHERCHE ET MAINTIEN D'UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Objectifs

8. Assurer une meilleure adéquation entre les compétences et les qualifications de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises.
9. Diversifier la main-d'œuvre et les modes de recrutement.
10. Bonifier l'environnement de travail.
11. Encourager la persévérance scolaire.

AUGMENTATION DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

Objectifs

12. Développer des projets en lien avec l'économie verte.
13. Améliorer le bilan environnemental du territoire.

Renforcement de la notion de développement durable

Plus qu'une mode, le développement durable se présente comme une avenue incontournable pour assurer la prospérité de la région de Rivière-du-Loup. Le développement durable est devenu une valeur sociétale. Par conséquent, voué à faire du développement durable une assise sur laquelle se construit la MRC de Rivière-du-Loup, le PALÉE 2009-2012 propose une réelle intégration de ce principe. La démarche de la MRC de Rivière-du-Loup se fonde, en cette matière, sur la vision véhiculée par la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, traduisant le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »

Il est entendu qu'une approche de développement durable englobe une réalité beaucoup plus vaste que la seule préoccupation environnementale. Elle s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des visées d'équité sociale, d'efficacité économique et d'intégrité environnementale des activités de développement. Ses trois points d'ancrage deviennent essentiels pour passer à l'action.

Le précédent PALÉE embrassait déjà la dimension sociale et économique du développement durable. Il visait à favoriser le dynamisme économique et l'amélioration de la qualité de vie des communautés. Par conséquent, dans une recherche d'équilibre, un enjeu concernant la troisième dimension du développement durable moins tangible dans le PALÉE 2006-2008, soit l'environnement a été ajouté. Ce nouvel enjeu se définit comme suit : Accroissement des initiatives environnementales. Il introduit deux objectifs : Développer des projets en lien avec l'économie verte et améliorer le bilan environnemental du territoire.

Par cet enjeu, il est important de percevoir l'environnement comme un moteur du développement et non un frein à la croissance. S'engager sur cette voie ouvre, entre autres, la porte à des opportunités d'affaires. En adoptant le principe du développement durable dans l'élaboration du PALÉE 2009-2012, le développement futur de la MRC repose, à court et long terme, sur le progrès tant économique que social et environnemental.

3.2 Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

Entériné par le conseil de la MRC en 2004, le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé expose un ensemble d'orientations guidant la planification et l'action des divers intervenants sur le territoire. Voici une brève énumération non exhaustive des orientations :

- Favoriser le maintien d'un habitat urbain varié et de qualité.
- Consolider les aires industrielles déjà aménagées, tout en assurant une répartition équitable de l'activité industrielle parmi les petites collectivités.
- Reconnaître le rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie régionale, la préservation des paysages et le maintien du dynamisme des collectivités rurales.
- Mettre en valeur, de façon optimale, la ressource forestière selon les principes du développement durable.
- Favoriser la mise en valeur des espaces et des équipements récréatifs d'intérêt régional et leur intégration harmonieuse avec les usages avoisinants.
- Consolider le développement de la villégiature dans les sites existants et dans ceux planifiés en terres publiques, dans le respect de l'environnement.
- Appuyer le développement cohérent des sentiers et des itinéraires récréatifs et utiliser le parc régional du Petit-Témis comme catalyseur de la mise en valeur récréotouristique du sud-ouest du territoire.
- Protéger les ensembles architecturaux les plus remarquables au plan historique et assurer la sauvegarde des lieux d'intérêt culturel les plus significatifs.
- Préserver et mettre en valeur les perspectives visuelles et les paysages naturels et humanisés les plus significatifs ou les plus remarquables.
- Assurer la sauvegarde des grands écosystèmes naturels les plus sensibles du territoire de la MRC.
- Encourager, parmi toutes les municipalités de son territoire, une gestion des matières résiduelles qui soit respectueuse de l'environnement et sans danger pour la santé et le bien-être du public.
- Renforcer la position de la MRC en tant que carrefour stratégique du transport « intermodal » dans l'Est du Québec (transport routier, ferroviaire, maritime et aérien).
- Assurer le développement des réseaux d'énergie et de télécommunications avec une approche respectueuse du milieu récepteur.

- S'assurer du maintien et de la viabilité des équipements et services publics, ainsi que d'une localisation optimale de ceux-ci.

3.3 Plan de travail du pacte rural 2007-2014

Ce plan de travail s'adresse, de façon plus spécifique, aux 12 communautés rurales de la MRC de Rivière-du-Loup. Voici les quatre orientations et les objectifs :

- Assurer la pérennité des communautés rurales
 - Favoriser l'engagement, la concertation et la coopération en milieu rural dans une perspective de développement, tant dans la dimension régionale (MRC) que locale.
 - Encourager la connaissance des services dispensés sur l'ensemble du territoire de la MRC.
 - Favoriser la tenue de colloques ou autres formes de consultations d'orientation pour le développement d'une identité propre, distincte et évolutive pour chacune des municipalités.
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
 - Maintenir, voire compléter l'offre régionale d'agents de développement rural dans un maximum de municipalités.
 - Soutenir la présence d'une ressource en culture et patrimoine sur l'ensemble du territoire.
 - Appuyer la présence d'un agent de migration sur l'ensemble du territoire.
 - Informer les communautés.
- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
 - Encourager la participation citoyenne, en s'arrimant à la vision du développement social du territoire.
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques
 - Favoriser la coopération et la complémentarité « rural-urbain » ainsi qu'entre les communautés rurales.

3.4 Politique familiale Saint-Paul-de-la-Croix

Une politique familiale a été produite par la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix. Cette politique implique des actions pour les années 2009 à 2015 qui concernent :

- La planification urbaine
- L'environnement et la qualité du milieu
- La famille, communication et accueil
- Le transport et réseau routier

- Le service de garde et gardiennage
- La santé et sécurité
- Les loisirs et culture
- Le travail, éducation et pastorale
- L'administration municipale

Ce plan d'action devra être pris en compte lors des interventions du comité de diversification et de développement.

3.5 Plan d'action Saint-Paul-de-la-Croix

La Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix produit annuellement un plan d'action intégrant des projets précis. Les projets ciblés pour 2009-2010 sont, entre autres, les suivants :

- Amélioration des infrastructures de loisirs.
- Production d'un document patrimonial.
- Mise à jour des programmes d'encouragement à la construction et d'encouragement à la rénovation du patrimoine bâti.
- Sentier de randonnée touristique.

3.6 Plan d'action Saint-François-Xavier-de-Viger

Suite à une démarche de mobilisation citoyenne, un plan d'action a été réalisé couvrant les années 2009-2016. Les objectifs concernent les secteurs suivants :

- Environnement et qualité de vie
- La sécurité et le transport
- La vie communautaire et sociale
- Les services de proximité
- Les activités touristiques et mise en valeur du milieu naturel
- L'augmentation de la démographie
- Les services municipaux

Ce plan d'action devra être pris en compte lors des interventions du comité de diversification et de développement.

3.7 Plan d'action local 2009-2010 d'Emploi-Québec

Par l'entremise du 8^e champ d'intervention : La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la stratégie « Soutenir les municipalités dévitalisées dans des projets à caractère économique et social », Emploi-Québec désire appuyer la concertation locale et **moduler ses interventions** au profit des municipalités identifiées **dévitalisées** qui sont à perdre leur dynamisme social, culturel et économique.

3.8 Analyse de la dynamique commerciale

La Fondation Rues principales a réalisé, pour la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup, une analyse de la diversité commerciale et des potentiels de développement de la MRC de Rivière-du-Loup.

Voici quelques conclusions de l'étude :

- Prendre en compte les clientèles locales (l'âge de la population locale, revenus des ménages, etc.) pour orienter le recrutement commercial afin de s'assurer de répondre aux besoins de la population.
- Veiller à ce que les services essentiels soit assurés dans chaque municipalité de la MRC.
- Dans le cas des petites municipalités, assez excentrées, plusieurs d'entre elles pourraient partager un même commerce pour offrir les services de base localement.
- Évaluer la faisabilité d'un marchand ambulant rattaché à un commerce existant, pour les plus petites municipalités excentrées.
- Envisager le regroupement de plusieurs commerces ou services au sein d'un même bâtiment dans les petites municipalités pour accroître leur viabilité.

Il est recommandé que le maintien des commerces et services, dans les municipalités où ils sont menacés ou leur implantation là où ils ne sont pas, sont à encourager en priorité. La combinaison de plusieurs de ces activités dans un lieu commun peut favoriser leur rentabilité, particulièrement dans les municipalités les moins peuplées comme Saint-François-Xavier-de-Viger ou Saint-Paul-de-la-Croix. Ainsi, le modèle du magasin général peut être repris dans une optique plus contemporaine, regroupant plusieurs services au même endroit (un comptoir postal peut se retrouver dans une épicerie par exemple, ou un magasin offrir de l'alimentation et des produits de base de quincaillerie).

Selon l'analyse, le nombre de services essentiels implantés dans les trois communautés visées sont :

	Saint-Épiphane	Saint-François-Xavier-de-Viger	Saint-Paul-de-la-Croix
Institution bancaire	1	0	1
Bureau de poste	1	1	1
Épicerie	0 ¹	0	1
Dépanneur	1 ²	0	1
Alimentation			

spécialisée	1	0	1
Garage automobile	2	1	0
Poste d'essence	1 ³	0	0
Quincaillerie	1	0	0
Médecin CLSC	1	0	0

¹ Nombre ajusté selon la réalité actuelle.

² L'établissement pourrait être aussi classé dans épicerie considérant son offre.

³ Nombre ajusté selon la réalité actuelle.

3.9 Créneaux d'excellence d'ACCORD

Deux créneaux d'excellence ACCORD concernent la MRC de Rivière-du-Loup de façon plus spécifique :

Créneau de la valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales

Le plan de développement stratégique de la tourbe et des technologies agroenvironnementales permettra à la région du Bas-Saint-Laurent d'être reconnue comme leader sur les marchés internationaux pour la gestion durable de ses ressources, ses technologies innovantes, son offre diversifiée de produits et des effets positifs sur l'environnement. Par l'entremise du programme ACCORD 2007-2012, la région poursuivra et intensifiera ses interventions en priorisant, notamment :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises existantes dans une perspective de développement durable (exportation, innovation, productivité);
- la création de nouvelles entreprises dans tous les maillons des filières (fournisseurs, producteurs, transformateurs de produits et technologies, services, clients);
- la disponibilité de leviers financiers et fiscaux aux divers stades de développement des entreprises;
- l'amélioration des pratiques environnementales de l'industrie;
- la promotion de l'industrie de la tourbe et des technologies agroenvironnementales sur la scène nationale et internationale;
- le renforcement des équipes de recherche et la main-d'œuvre.

Créneau Écoconstruction (bois et matériaux)

Le plan d'action est en cours d'élaboration.

3.10 La démarche spécifique reliée au plan de diversification

La MRC de Rivière-du-Loup entend s'appuyer plus spécifiquement sur certains enjeux et stratégies du PALÉE afin de stimuler le développement des territoires visés.

Un plan d'action plus détaillé pour St-Paul-de-la-Croix devra être réalisé d'ici la fin de l'année 2010, lequel devra préciser les champs d'intervention prioritaires et les principaux axes de développement afin de viser la diversification économique. Cette démarche pourra se faire et porter fruits de par la responsabilisation et l'implication du conseil municipal et de la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix. Le plan d'action devra s'inspirer du PALÉE, des orientations du colloque de 2007, du plan d'action actuel de la Corporation de développement, de la politique familiale municipale ainsi que du portrait de la municipalité.

Par la suite, une concertation de Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Épiphane mènera à un plan de travail concerté. Celui-ci visera à identifier les dossiers communs et complémentaires pouvant mener à la réalisation de projets visant la diversification.

4 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SUPPORTANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

4.1 Mandat et composition du comité

La MRC de Rivière-du-Loup a mis en place un comité de diversification et de développement, dont le mandat sera d'assurer la coordination et la mise en œuvre du plan de diversification et de développement pour les années 2009 à 2014.

Sa composition est la suivante :

- Deux représentants désignés par le conseil de la MRC, dont le préfet et le maire de Saint-Paul-de-la-Croix.
- Un représentant du conseil d'administration du CLD.
- Un représentant du conseil d'administration de la SADC.
- Un représentant du CSSS (CLSC).

Observateurs :

- Un représentant du MAMROT et du MDEIE.
- La direction-adjointe de la MRC.
- La direction générale du CLD.
- La direction générale de la SADC.
- La direction générale du CLÉ.
- Un agent de développement rural.

Son mandat est le suivant :

- Détermine les priorités d'interventions et la programmation annuelle détaillée des actions à réaliser.
- Identifie et assure le suivi des résultats attendus.
- Suscite les partenariats à l'égard des priorités d'intervention identifiées.
- Accepte et recommande les projets auprès de la MRC ainsi qu'aux différents ministères concernés.
- Propose à la MRC tout élément d'actualisation au plan de diversification et de développement de même que l'actualisation de la programmation détaillée des actions planifiées.

4.2 Le territoire d'intervention

Quoique le contrat de diversification et de développement s'applique pour l'ensemble de la MRC, il a été résolu par le conseil de la MRC que les paramètres d'affectation des sommes provenant du FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ soient les suivants :

- 50 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, appelée « territoire primaire » dans le présent document.
- 25 % des sommes doivent être réparties entre les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Épiphanie, appelées « territoire secondaire » dans le présent document, pour des initiatives ou projets et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement comme n'ayant pas d'incidence négative sur la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix.
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou des projets à caractère régional (MRC), appelé « territoire régional » dans le présent document, et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement, comme ayant des incidences positives pour les municipalités dévitalisées.

Le conseil de la MRC a défini également le même territoire d'application pour le FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES.

5. IDENTIFICATION ET PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

5.1 MRC

- Adopte le plan de diversification et de développement 2009-2014 et l'actualise annuellement.
- Crée le comité de diversification et de développement et en nomme les membres.

- Gère l'enveloppe budgétaire et approuve les projets liés à la mise en œuvre.
- Confie le mandat de support et de mise en œuvre au CLD.
- Rend disponible, dans le cadre d'un partenariat avec le CLD, une ressource en support à la mise en œuvre du contrat.
- Produit le rapport de suivi de la mise en œuvre incluant la programmation détaillée faisant état des travaux et des dépenses prévues au cours de l'année financière et en assure le suivi auprès du MAMROT.

5.2 CLD

- Élabore un plan de diversification et de développement en tenant compte des planifications existantes.
- Assure la coordination des activités du comité de diversification et de développement.
- Assume les opérations de mise en œuvre du plan en mettant en place les conditions favorables d'animation, de promotion, de partenariat et d'accompagnement menant à la réalisation de projets.
- Supervise et coordonne le processus de sélection des projets comprenant notamment l'identification des projets, le support technique dans l'élaboration des projets, l'analyse et la recommandation de projets au comité de diversification et de développement, rédaction d'une politique d'investissement propre au cadre normatif.
- Assure le suivi des réalisations et des projets.
- Assiste la MRC et le comité de diversification et de développement dans l'élaboration du rapport de suivi annuel.

5.3 Autres partenaires ciblés dans la mise en oeuvre

Les organismes socioéconomiques du milieu, notamment : CDC du KRTB avec ses agents ruraux, CLE, SADC, comités locaux de développement, CSSS, Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup, Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup.

Selon les projets, les différents ministères et organismes régionaux pourront être appelés à contribuer à leur avancement.

6. LES CHAMPS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUS

Afin d'assurer une cohérence dans les planifications, les orientations du PALÉE 2009-2012 ont servi à prioriser les diverses stratégies retenues. Voici celles retenues :

ENJEU - CONSOLIDATION, DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

OBJECTIF 1 Favoriser la création de nouvelles entreprises dans les secteurs qui permettent la diversification de l'économie.

STRATÉGIES RETENUES

- Par l'encouragement à la création d'entreprises dans des secteurs d'activités innovatrices.
- Par le renforcement :
 - des infrastructures de soutien.
- Par la mise en valeur des atouts de la région qui favorisent l'établissement d'entreprises.

OBJECTIF 2 Soutenir la pérennité et l'expansion des entreprises de toute taille.

STRATÉGIES RETENUES

- Par le développement :
 - du maillage et du réseautage des entreprises dans le but, entre autres, de développer des projets communs.
- Par une aide technique et financière à la consolidation, à l'expansion, à la relève d'entreprises et au développement des marchés.

ENJEU - RENFORCEMENT DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 3 Favoriser l'établissement et l'intégration de nouveaux résidents.

STRATÉGIES RETENUES

- Par la mise en place d'initiatives d'attraction de nouvelles populations (finissants, personnes immigrantes, retraités, etc.).
- Par la mise en œuvre de politiques d'accueil et familiales dans l'ensemble des communautés.

OBJECTIF 4 Améliorer le milieu de vie de la population régionale.

STRATÉGIES RETENUES

- Par le développement et l'amélioration de services de base sur l'ensemble du territoire, entre autres :
 - l'accessibilité au logement et à la propriété privée dans la MRC;
 - des places en service de garde en nombre suffisant;
 - un transport collectif répondant aux besoins de la population;
 - un réseau de communications plus performant.
- Par le développement et la mise en valeur des espaces verts et des équipements récréatifs.

OBJECTIF 5 Stimuler le dynamisme économique et social de la population régionale.

STRATÉGIES RETENUES

- Par l'encouragement et la valorisation de la participation citoyenne.
- Par l'utilisation optimale des expertises des organismes.

ENJEU - AMÉLIORATION CONTINUE DE L'IMAGE ET DE LA NOTORIÉTÉ DE LA RÉGION

OBJECTIF 6 Faire connaître la région.

STRATÉGIE RETENUE

- Par la mise en valeur des bons coups et des éléments distinctifs.

ENJEU - AUGMENTATION DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF 12 Développer des projets en lien avec l'économie verte.

STRATÉGIES RETENUES

- Par la mise en valeur du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire.
- Par le développement de circuits courts de commercialisation, notamment en agriculture.
- Par la valorisation des matières résiduelles.

OBJECTIF 13 Améliorer le bilan environnemental du territoire.

STRATÉGIE RETENUE

- Par l'adaptation des plans d'aménagement du territoire à l'économie de demain (économie de proximité, recours au transport actif, meilleure maîtrise de l'étalement résidentiel, etc.).

Un plan d'action détaillé sera produit par le comité et une mise à jour sera réalisée annuellement.

7. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

La présente politique d'investissement vise à définir les modalités d'utilisation des fonds disponibles pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de diversification et de développement 2009-2014 entre la MRC de Rivière-du-Loup et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de même que des sommes réservées pour la MRC de Rivière-du-Loup par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) soit :

- Le Fonds de soutien aux territoires en difficulté visant à soutenir les territoires affectés dans leur démarche de diversification et de développement (MAMROT).
- Le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles visant à apporter un appui financier pour la réalisation de projets touchant le développement d'entreprises (MDEIE).

7.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.)

7.1.1. Mécanisme d'approbation

Le comité de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup a un pouvoir de recommandation concernant l'utilisation des fonds et les décisions d'investissement. Le mécanisme est le suivant :

- Le comité de diversification et de développement analyse, accepte et recommande les projets à la MRC de Rivière-du-Loup avec le support du CLD de la région de Rivière-du-Loup.
- Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup approuve ou non la recommandation.
- La MRC de Rivière-du-Loup dispose des sommes nécessaires dans le cadre de ce fonds, prépare les conventions d'aide financière et assure le suivi des versements.
- Le CLD de la région de Rivière-du-Loup effectue le suivi des réalisations et des projets financés par le fonds.

7.1.2. Disponibilité des sommes pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup

Une aide financière maximale de 665 000 \$ versée sur une période de cinq ans :

- Pour l'exercice financier 2009-2010 un montant de 109 000 \$ a déjà été versé à la MRC à la suite de la signature du contrat.
- Pour les années subséquentes, les montants versés suite au dépôt des rapports annuels d'activités seront les suivants :
 - 115 000 \$ en 2010-2011
 - 159 000 \$ en 2011-2012
 - 159 000 \$ en 2012-2013
 - 123 000 \$ en 2013-2014

7.1.3. Objectif de la mesure

Vise à soutenir les municipalités les plus dévitalisées dans leurs démarches de diversification et de développement.

7.1.4. Territoire d'application

Le contrat de diversification et de développement s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Par ailleurs, il a été résolu par le conseil de la MRC que les paramètres d'affectation des sommes provenant du FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ soient les suivants :

- 50 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, appelée « territoire primaire » dans le présent document.
- 25 % des sommes doivent être réparties entre les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Épiphane, appelées « territoire secondaire » dans le présent document, pour des initiatives ou projets et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement comme n'ayant pas d'incidence négative sur la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix.
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou des projets à caractère régional (MRC), appelé « territoire régional » dans le présent document, et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement, comme ayant des incidences positives pour les municipalités dévitalisées.

7.1.5. Critères d'admissibilité

Les projets, activités et études devront viser à soutenir les démarches de diversification et de développement des territoires en difficulté ainsi que les interventions soumises par le Comité de diversification et de développement.

Les projets devront être structurants, maintenir et renforcer les conditions propices au développement et à la diversification du territoire. Les projets devront prioritairement viser les municipalités dévitalisées, être en lien avec le Plan de développement et de diversification et être recommandés par le comité.

7.1.6. Clientèles admissibles

Organismes à but non lucratif
Coopératives
Conférence régionale des éluEs
Municipalités locales
Centre local de développement

MRC

Une entreprise privée lorsqu'il s'agit de réaliser une étude ou une activité.

7.1.7. Dépenses admissibles

Honoraires professionnels.

Traitements et salaires.

Coûts inhérents à l'élaboration des projets et des études d'opportunités.

Réalisation d'études ou d'activités reliées à la relance ou à la diversification des territoires en difficulté.

Toute aide directe versée à une entreprise ainsi que les frais de fonctionnement réguliers de la MRC ou des municipalités sont EXCLUS des dépenses admissibles.

Restrictions :

L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement régulier d'un organisme voué à la diversification sur une période de plus de cinq ans, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir, au financement des dépenses encourues avant le dépôt de la demande d'aide financière ou d'un projet déjà réalisé.

7.1.8. Nature de l'aide financière

- L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Le fonds peut assumer jusqu'à 90 % des dépenses admissibles.
- L'aide est réduite d'un montant équivalent à l'aide versée par un autre ministère ou par le gouvernement fédéral sur le même objet.

7.1.9. Modalités de versement de l'aide financière

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et le promoteur. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

7.2 Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (F.A.M.M.)

7.2.1. Mécanisme d'approbation

- Le conseiller au dossier vérifie préalablement son admissibilité auprès du MDEIE.

- Le Comité de diversification et de développement analyse, accepte et recommande les projets à la direction régionale du MDEIE avec le support technique du CLD de la région de Rivière-du-Loup.
- La direction régionale du MDEIE effectue une analyse de conformité de la demande (avis sectoriel et cadre normatif) et soumet le dossier à l'approbation du directeur régional.
- La direction régionale du MDEIE dispose des sommes nécessaires dans le cadre de ce fonds, prépare les conventions d'aide financière et assure le suivi des versements.
- Le CLD de la région de Rivière-du-Loup effectue le suivi des réalisations et des projets financés par le fonds.

7.2.2. Disponibilité des sommes

Une disponibilité maximale de 150 000 \$, à raison de 50 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

7.2.3. Objectif de la mesure

Vise à apporter un appui financier à la concrétisation de projets d'entreprises (démarrage et expansion). Elle apporte un appui financier à des projets structurants, c'est-à-dire :

- des projets permettant de diversifier l'économie de la région;
- des projets d'entreprises stratégiques ayant un effet moteur pour le développement économique du territoire et entraînant la création d'emplois.

7.2.4. Territoire d'application

- 50 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, appelée « territoire primaire » dans le présent document.
- 25 % des sommes doivent être réparties entre les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Épiphane, appelées « territoire secondaire » dans le présent document, pour des initiatives ou projets et qui seront jugés par le comité de diversification et de développement comme n'ayant pas d'incidence négative sur la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix.
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou des projets à caractère régional (MRC), appelé « territoire régional » dans le présent document, et qui seront jugés par le

comité de diversification et de développement, comme ayant des incidences positives pour les municipalités dévitalisées.

7.2.5. Critères d'admissibilité

Les projets devront s'inscrire dans les orientations et les stratégies en lien avec le Plan de diversification et de développement selon les champs d'intervention prioritaires identifiés.

7.2.6. Clientèles admissibles

Corporations privées à but lucratif
Coopératives
Organismes à but non lucratif

Les entreprises constituées selon d'autres formes juridiques, soit l'entreprise individuelle, la société en nom collectif et la société en commandite sont également admissibles.

7.2.7. Secteurs d'activités économiques admissibles et à privilégier

Les secteurs suivants sont admissibles :

- manufacturier et tertiaire technologique;
- primaire (agriculture, forêt, mines, énergie);
- touristique (développement de produits d'appel).

Ne sont pas admissibles :

- commerces de détail (magasin général, dépanneur, station d'essence...);
- restauration;
- immobilier et hébergement (centre d'hébergement pour personnes âgées,...);
- services personnels (salon de coiffure,...);
- services professionnels et financiers.

7.2.8. Types de projets admissibles

Ne sont pas admissibles :

- Les projets ou les activités visant le redressement ou la consolidation d'une entreprise existante, sans l'implantation de nouvelles activités.
- Les projets visant la relocalisation d'une entreprise (déménagement d'une entreprise d'une municipalité dans une autre) ainsi que les projets d'acquisition d'entreprises (acquisition par capital-actions).

Volet 1 - Aide à la modernisation, à l'expansion ou à la conversion des activités d'une entreprise

Ce volet s'adresse à une entreprise en opération. Sont admissibles :

- Les études et les activités visant le développement de nouveaux marchés.
- Les études et les activités visant la conception et la mise en marché de nouveaux produits.
- L'embauche de consultants pour examiner les possibilités de moderniser ou de reconvertir des entreprises.
- Les activités liées à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises.
- Les projets de modernisation et de reconversion de ces entreprises.
- La préservation des actifs industriels majeurs.

Volet 2 - Création de nouvelles entreprises

Ce volet s'applique pour les projets visant le démarrage d'une nouvelle entreprise. Sont admissibles :

- Les projets liés au prédémarrage et au démarrage d'entreprises incluant l'incubation d'entreprises.
- Les études de faisabilité.
- Le soutien technique et financier aux projets de diversification économique.

Volet 3 - Aide à la prospection des investissements

Ce volet vise le financement des activités reliées à la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs.

7.2.9. Dépenses admissibles

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation de l'étude, de l'activité ou du projet sont admissibles, à l'exception :

- taxes;
- transfert d'actifs;
- coûts internes de main-d'œuvre;
- frais de contingence (imprévus);
- l'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement régulier d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir, au financement des dépenses encourues avant le dépôt de la demande d'aide financière ou d'un projet déjà réalisé;

- l'aide financière ne peut servir au financement du fonds de roulement d'une entreprise dans un contexte de redressement ou de consolidation d'entreprise.

7.2.10. Nature de l'aide financière

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable.

Projet :

- Études et activités : Maximum 70 % d'aide et 90 % de taux maximal de cumul des aides gouvernementales.
- Projets d'entreprises (démarrage et expansion) : Maximum 50 % d'aide et 80 % de taux maximal de cumul des aides gouvernementales.